

Nombre de membres : 34  
En exercice : 34  
Présents : 30  
Pouvoirs : 3  
Votants : 33

Abstentions : 0  
Exprimés : 33  
Pour : 33  
Contre : 0

N°2026-27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt-six, le lundi 08 juin à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle Gabriel Marsaud à 87440 SAINT-MATHIEU sous la présidence de Christian VIGNERIE, Président.

Date de la convocation : le 02 juin deux mille vingt-six.

**Présents** : Christian Vignerie, Bertrand Jayat, Aurélie Cardoso, Bruno Grancoing, Séverine Dureisseix, Patrice Chauvel, Emeline Giambelluco, Jacques Lacroix, Chantal Chabot, Louis Brunet, Régis De Solms, Yves Pichaud, Pierre-Yves Duwoye, André Soury, Maryse Thomas, Patrick Chambord, Jacques Fauriot, Christine Lemoine, Jean-Claude Lathière, Richard Simonneau, Alain Duris, Charles Wachenheim, Guy Barussaud, Anne-Marie De Montcalm, Philippe Latouille, Patricia Mousnier, Sandrine Coulon, Patrice Tricard, Charles-Antoine Darfeuilles,

**Pouvoirs** : Pascal Dugué pouvoir à Jacques Lacroix, Régis Weiss pouvoir à Christine Lemoine, Audrey Iaha-Itema pouvoir à Charles-Antoine Darfeuilles

**Suppléants présents** : Stéphane Malivert

**Secrétaire de séance** : Aurélie Cardoso

**Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Président de procéder à des recrutements d'agents contractuels, de remplaçants, de saisonniers, de stagiaires, d'intérimaires, et d'emplois aidés nécessaires au bon fonctionnement des services. Mandat 2026-2032.**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du bon fonctionnement des services communautaires, il peut parfois s'avérer nécessaire de pourvoir au remplacement rapide des fonctionnaires territoriaux et/ou de prévoir le recrutement d'agents contractuels ou saisonniers (animateurs des ALSH par exemple). Il arrive également que la Communauté de Communes accueille des stagiaires, et ait recours à des intérimaires et des emplois aidés.

A cet effet, il est utile que Monsieur le Président puisse disposer de l'autorisation du Conseil Communautaire de procéder à ces différents recrutements parfois nécessaires afin de pourvoir à la continuité du service. Bien évidemment, cette autorisation ne trouve à s'appliquer que dans le strict respect de la délibération n°2025/45 prise par le Conseil Communautaire en séance du 13 novembre 2025 et fixant le nombre de postes à pourvoir dans chaque filière et dans chaque cadre d'emplois par des agents contractuels, remplaçants, saisonniers.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter des agents contractuels ou des agents saisonniers, des stagiaires, des intérimaires, des emplois aidés conformément à la réglementation, pour assurer le bon fonctionnement des différents services de la communauté de communes à compter du 9 juin 2026, et pour toute la durée du mandat 2026-2032.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le 10/06/2026  
Le Président,



Président,

Christian VIGNERIE

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE ROCHECHOUART

LE 10 JUIN 2026

